

## Compte rendu de la séance du lundi 26 décembre 2016

**Président :** WAGNER Philippe  
**Secrétaire :** BREMOND Louis

### Présents :

Tous les membres à l'exception de Madame Sandra CAMPIONE, Madame José CHARROUX, Madame Stéphanie GIOVANNONI, Madame Cathie MAZZOLINI.

### Approbation du dernier compte rendu :

Séance du 15/12/2016 - *approuvé à l'unanimité*

### Délégations de Monsieur le Maire au titre de l'article L2122-22 du CGCT :

Néant

### Ordre du jour :

- Transfert automatique de la compétence PLU

### Ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour :

- Demande de subvention - programme Banon Culture 2017 - *approuvé à l'unanimité*

### Délibérations du conseil :

#### 1. Transfert automatique de la compétence PLU

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'article 136, II de la Loi ALLUR instaure un transfert automatique de la Compétence PLU aux Communauté de Communes, soit, pour notre collectivité au nouvel EPCI issu de la fusion de la Communauté de Communes de Haute Provence avec la Communauté de Communes du Pays de Banon au 1er janvier 2017.

Toutefois, si dans les 3 mois précédents le 26 mars 2017, au moins 25% des Communes représentant au moins 20% de la population s'y opposent par délibération, ce transfert de compétences n'a pas lieu (minorité de blocage).

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de débattre sur ce sujet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**VU l'article 136,II de la loi ALLUR** instaurant un transfert automatique de la Compétence PLU aux communauté de Communes,y compris à celles qui sont créées ou issues d'une fusion entre la date de la publication de la Loi ALLUR et le 26 mars 2017 ;

**VU l'arrêté Préfectoral n° 2016-335-003 du 30 novembre 2016** portant création de la Communauté de Communes de Haute Provence Pays de Banon au 1er janvier 2017 ; Communauté de Communes issue de la fusion entre la CC de Haute Provence (CCHP) et la CC du Pays de Banon (CCPB) et par extension à la Commune de Saint-Maime ;

**CONSIDÉRANT** que la compétence PLU n'est pas une compétence de la Communauté de Communes à ce jour ;

- **S'OPPOSE** au transfert automatique de la compétence PLU à la Communauté de Communes prévu par la loi ALUR à partir de 2017.
- **AUTORISE Monsieur le Maire à soutenir cette position** devant les institutions compétentes et à signer tous les documents nécessaires.

## 2. Demande de subvention - programme Banon Culture 2017

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Conseil Départemental peut octroyer des subventions au titre de la programmation culturelle.

Dans le cadre de la programmation présentée par BANON CULTURE sur l'année 2017, le budget prévisionnel s'élève à 61 100.00€.

Monsieur le Maire propose donc le plan de financement suivant :

•	Budget prévisionnel	61 100.00€
•	Recettes spectacles	13 500.00 €
•	Subvention sollicitée	6 000.00€
•	Autofinancement	41 600.00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer la demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

### Questions diverses :

- Monsieur LE COUTOUR remercie la commune pour le colis de Noël.
- Monsieur PRACHE Cyrille annonce sa démission de son poste de délégué intercommunal, au profit de Monsieur le Maire pour le remplacer.
- Il est fait la remarque sur les illuminations du village, trouvées trop faibles notamment sur la place du village.

Séance levée à 15h26.

Fait à Banon, le 27 décembre 2016

Le Maire : Philippe WAGNER

